



Pret immobilier et cautionnement demandé

Par **nikita26**, le 17/11/2015 à 15:44

Bonjour,

Ma mère m'a donné un cabanon. J'ai obtenu un permis d'agrandissement. Avec mes propres fonds j'ai commencé les travaux, mais je dois aujourd'hui avoir recours à un prêt immobilier.

Lors de mon prochain rendez vous ma conseillère

bancaire me demande les justificatifs habituels, mais souhaite la présence de ma mère avec ses propres justificatifs (3 derniers bulletins de paye, avis d'imposition). Dans l'acte de

donation il est stipulé qu'en cas de décès le bien revient au donateur (je suis célibataire sans enfant). Donc concrètement il demande à ma mère de se porter caution. Est ce que c'est normal ? A quoi servent les assurances liées aux prêt ?

Merci pour votre réponse